

DECRET N° 2005-096 DU 09 MARS 2005

Portant nomination de Monsieur Charles ADEKAMBI en qualité de Directeur Général des Douanes et Droits indirects.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Sur proposition du **Ministre** des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 février 2005 ;

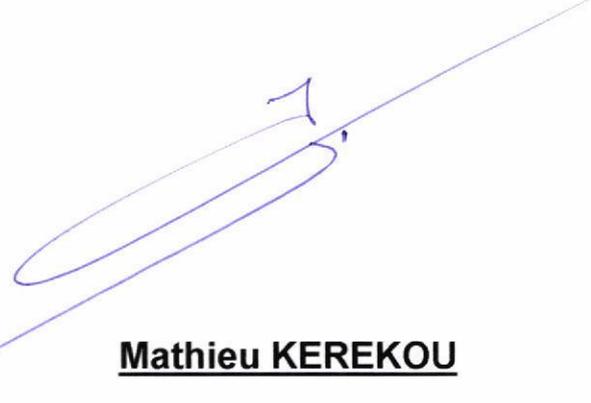
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Charles ADEKAMBI est nommé Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 4 -
AUTRES MINISTERES 18 - DGB CF DGTCP DGID DGDDI 5 - BN DAN
DLC 3 - GCONB 1 - DCF-INSAE 2 - UAC ENAM FADESP 3 - UNIPAR
FDSP 2 - INTERESSE 1 - J.O 1